

Feuille Fédérale

Berne, le 21 novembre 1969 121^e année Volume II

N° 46

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix: 40 francs par an: 23 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement.

10364

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'octroi d'une contribution fédérale au «Forum of Switzerland» à Londres

(Du 22 octobre 1969)

Monsieur le Président et Messieurs,

Le but de l'arrêté fédéral dont nous vous soumettons le projet est de rendre possible l'aménagement à Londres d'un *Forum* permettant la mise en valeur permanente des divers aspects culturels, sociaux et économiques de la Suisse. Ce projet est caractérisé par les particularités suivantes:

1. Au cœur de Londres, à Leicester Square, s'élève un immeuble imposant de 17 étages construit en 1965: le *Swiss Centre* ¹⁾. Il doit son existence avant tout à de nombreux efforts entrepris pendant des années par l'économie privée et par des membres de la colonie suisse en Grande-Bretagne. Sa situation peut être considérée comme excellente et offre de belles perspectives d'avenir, l'immeuble étant situé au cœur même de la métropole mondiale, aux abords immédiats de deux places célèbres de la capitale britannique, soit Trafalgar Square et Piccadilly Circus. Au sous-sol se trouvent quatre restaurants de la *Swiss Fair Ltd.* ²⁾ qui jouissent d'une bonne renommée. Ils sont fréquentés chaque jour par environ 3000 personnes. Au rez-de-chaussée, la Société de Banque Suisse, l'Office national suisse du tourisme et la *Swissair* y disposent de locaux de réception. Egalement au rez-de-chaussée, on trouve des magasins

¹⁾ Juridiquement, le *Swiss Centre* est une société selon le droit anglais, la *Swiss Centre Limited*, avec la participation à son capital-actions, de la Société de Banque Suisse, de l'Office national suisse du tourisme et de la *Swissair*.

²⁾ La *Swiss Fair Ltd.* est une société par actions selon le droit anglais, à laquelle participent directement ou par l'intermédiaire de la Société Holding *Swiss Fair* en Grande-Bretagne S. A., Zoug, environ 80 firmes suisses représentant plusieurs secteurs économiques.



vendant des produits suisses (chaussures, montres, fromages, chocolats, vins, conserves, textiles etc.). Plusieurs secteurs importants de l'économie suisse sont ainsi mis en valeur au *Swiss Centre*.

2. Afin que le *Swiss Centre* mérite pleinement son nom, il serait nécessaire, à notre avis, de le compléter. Ce serait une erreur de laisser croire que l'image que l'on se fait de la Suisse à l'étranger est complète si elle se limite à son aspect économique. La Suisse a intérêt à ce que la diversité qui la caractérise trouve son expression dans une maison qui porte le nom ambitieux de *Swiss Centre*. C'est pourquoi il serait important que la vie culturelle y trouve également la place qui lui revient. Nous sommes convaincus que la Suisse ne pourrait tirer que des profits de cet élément culturel. La culture et l'économie s'influencent et se conditionnent mutuellement. En outre, il faut souligner la situation particulière de la capitale britannique comme métropole culturelle. Aujourd'hui plus que jamais, Londres est un des lieux les plus importants où sont agitées les idées nouvelles et d'où partent des impulsions dans le domaine spirituel et artistique. Il serait d'autant plus souhaitable que la Suisse soit mise davantage en vue en ce point brûlant de la vie culturelle mondiale. En littérature, dans les arts plastiques, en peinture et en musique, notre pays soutient la comparaison avec les autres pays, mais ses prestations ne sont pas assez appréciées à l'étranger. D'autres pays européens, qui peuvent se comparer au nôtre du point de vue de la superficie et de la population, ont su reconnaître depuis longtemps les possibilités de propagande qui s'offrent à Londres et les ont mises à profit par l'aménagement d'instituts culturels. En raison du pouvoir d'attraction que Londres exerce actuellement sur les artistes du monde entier, il y a un manque sensible de salles de concert et de halles d'exposition dans lesquelles notamment les jeunes auraient l'occasion de donner la mesure de leur talent sans devoir encourir des risques financiers par trop lourds. Une des fonctions principales du *Forum of Switzerland* sera de donner cette possibilité à ceux qui représentent la culture suisse et de leur offrir une aide initiale dans leurs efforts pour obtenir une reconnaissance internationale sur laquelle beaucoup de leurs collègues étrangers peuvent compter depuis longtemps.

3. La colonie suisse en Grande-Bretagne a une grande tradition, plusieurs fois centenaire. Beaucoup de citoyens suisses se sont distingués dans ce pays par des activités remarquables dans les domaines politique, intellectuel, économique et militaire. Aujourd'hui encore, de nombreux Suisses vivent en Grande-Bretagne: 12 300 d'entre eux sont immatriculés auprès de notre Ambassade à Londres et 2000 auprès de notre Consulat à Manchester. La structure de la colonie suisse en Grande-Bretagne est de nature particulière. Une partie non négligeable de nos concitoyens est seulement de passage dans ce pays pour y apprendre la langue ou s'y former professionnellement. L'assistance de ces jeunes gens pose de nombreux problèmes, surtout d'ordre social, auxquels diverses institutions cherchent une solution. Mentionnons la Société de Bienfaisance, le Service social aux jeunes Suissesses et les Eglises suisses dans les-

quelles les confessions protestante et catholique sont représentées, de même que trois langues nationales. Il ne faut pas oublier non plus l'activité multiple de plusieurs associations. Toutes ces organisations remplissent leur tâche dans des conditions souvent difficiles. Depuis longtemps, elles ont exprimé le vœu de pouvoir disposer de locaux tenant compte des différents besoins.

4. Des Suisses exerçant depuis longtemps une activité à Londres et en connaissant bien les conditions, ont, à plusieurs reprises, rappelé combien il serait regrettable de ne pas saisir l'occasion d'installer au *Swiss Centre* des locaux qui pourraient servir à des buts multiples. Cette suggestion a incité les organisations privées, semi-officielles et officielles intéressées à préparer un plan pour l'aménagement d'un *Forum of Switzerland* au *Swiss Centre*. Il prévoit une superficie totale de 780 m² qui pourront être répartis, selon les besoins, en locaux de petite et moyenne grandeur. Dans son extension la plus grande, la salle principale pourra contenir quelque 350 personnes.

Le programme culturel, établi par les institutions compétentes, prévoit par exemple les points suivants: lectures, discussions, conférences, expositions (peinture, plastique, arts graphiques, architecture, environnement, photographie, littérature, cartographie, arts populaires), musique de chambre, représentations folkloriques, jazz, pièces de théâtre exécutées par de petites troupes, pantomime, cabaret, ballets et présentation de films. De leur côté, des entreprises économiques suisses pourront organiser des expositions, des congrès et des cours. Le *Forum* se prête également à des réceptions, des diners et des défilés de mode. Nos compatriotes auront la possibilité d'organiser des manifestations plus ou moins importantes telles que séances de comités, rencontres au sein des Eglises, bazars de bienfaisance, rassemblements de jeunes, bals et banquets. On aménagera, si possible, un coin de lecture contenant les livres suisses les plus récents ainsi que des journaux et des revues de notre pays.

5. Le *Forum of Switzerland* permet ainsi d'organiser des manifestations d'ordre culturel, social et économique. Ces secteurs devront se juxtaposer harmonieusement et se compléter. Le *Forum* pourrait être mis à disposition à raison d'un tiers pour chacun d'eux. Son utilisation à des fins commerciales se justifie dans une certaine mesure. C'est seulement de cette façon que l'on pourra se procurer les moyens nécessaires à l'exploitation.

On envisage la conclusion d'un contrat par lequel le *Forum* accorde le droit à la *Swiss Fair Ltd.* d'utiliser ses locaux jusqu'à un certain point. De son côté, la *Swiss Fair* payerait un loyer annuel. Elle aurait notamment à sa charge: la rétribution du personnel, l'entretien du petit matériel et les réparations. Le solde restant à la disposition du *Forum* serait utilisé comme réserve et pour alimenter le fonds de renouvellement. En tant que l'on puisse prévoir les choses, le *Forum* ne devrait pas encourir de déficit d'exploitation. Le Contrôle fédéral des finances a vérifié le budget du compte d'exploitation et l'a trouvé en ordre.

6. Les plans et les devis montrent que l'exécution du projet coûtera environ 3,4 millions de francs. Ce montant se décompose ainsi:

	Francs
Gros œuvre	1 029 000.—
Aménagement intérieur	1 005 000.—
Installations	665 000.—
Honoraires	287 000.—
Imprévus	214 000.—
Renchérissment	200 000.—
	<hr/>
Total	3 400 000.—

Le montant prévu de 200 000 francs sous la rubrique «renchérissement» est nécessaire parce que les chiffres sont basés sur l'index de juillet 1968. La Direction des constructions fédérales a vérifié ces calculs et les a approuvés.

Etant donné les délais en cours, la *Swiss Centre Ltd.* a dû se décider à faire construire le gros œuvre. Ainsi, la décision de la Confédération ne sera pas préjugée. Cette manière de faire présente l'avantage que pour cette partie du projet, le renchérissement progressif n'est pas mis à la charge des frais de construction. La *Swiss Centre Ltd.* a accepté de reprendre le gros œuvre dans son état actuel jusqu'à ce que la décision des chambres fédérales soit prise. Au cas où la contribution de la Confédération ne serait pas accordée, la *Swiss Centre Ltd.* utiliserait les locaux pour son propre usage, c'est-à-dire à des fins purement commerciales. Si la contribution fédérale est accordée, l'aménagement intérieur pourra être exécuté selon les plans décrits.

Il faut admettre que la dépense prévue de 3,4 millions de francs est un montant relativement élevé. Il y a un peu plus d'une année, on avait exprimé l'espoir, sans être cependant en possession de toutes les données définitives, qu'il serait possible de réaliser le *Forum* avec environ 1,9 million de francs. Depuis, des devis détaillés ont été présentés, démontrant malheureusement qu'il faut compter avec la dépense mentionnée de 3,4 millions de francs. Cette somme permettrait au *Forum* d'aménager ses locaux sans luxe mais avec goût et de se doter d'installations mobiles pouvant servir à des usages multiples.

7. Puisque le *Forum* est une institution devant servir à de multiples fins, les milieux intéressés ont été, dès le début, d'avis que le projet ne pouvait être réalisé que par une action commune. Son but justifie les efforts que la Confédération a entrepris pour assurer son financement. Elle a intérêt à ce que ce projet soit réalisé, car notre pays pourrait ainsi disposer à Londres d'un moyen de propagande permanente, ce qui nous paraît essentiel. Les appels lancés à l'économie privée ont heureusement rencontré beaucoup de compréhension et ont assuré une souscription de 580 000 francs environ. A ce chiffre s'ajoutent les prestations de nos compatriotes en Grande-Bretagne (Federation of Swiss

Societies in the United Kingdom, collecte au sein de la colonie suisse à Londres, contributions des Eglises suisses à Londres) s'élevant à 250 000 francs. Le financement se présente donc comme il suit:

	Francs	
Total des frais de construction et d'aménagement		3 400 000.-
Contributions de compatriotes en Grande-Bretagne	250 000.-	
Souscriptions de l'économie privée	580 000.-	830 000.-
Montant qui reste encore à trouver		<u>2 570 000.-</u>

Nous vous proposons d'accorder au *Forum* une contribution fédérale de 2,2 millions de francs au maximum, dont la moitié à titre de prêt et l'autre moitié à titre de prestation à fonds perdu. La contribution fédérale est accordée à condition que le solde du financement soit assuré par le secteur privé.

8. Le *Forum* sera constitué en fondation au sens du code civil suisse. Dans le conseil de la fondation seront représentées les parties intéressées en premier lieu au *Forum*, soit la Confédération (qui doit figurer comme co-fondatrice de la fondation), Pro Helvetia, l'Office national suisse du tourisme, l'organisation faitière des Suisses en Grande-Bretagne et les milieux économiques. Le Contrôle fédéral des finances sera l'organe de revision.

9. L'arrêté fédéral peut se baser sur une disposition expresse de la constitution, soit l'article 45^{bis} adopté en 1966. Le *Forum* sert à renforcer les liens avec les Suisses en Grande-Bretagne et tient compte des conditions spéciales propres à la colonie suisse à Londres. En outre, il faut signaler que, depuis toujours, on a reconnu à la Confédération, en doctrine et en pratique, la compétence d'assumer des tâches de politique culturelle comme faisant partie, dans une certaine mesure, des droits personnels de l'Etat.

10. L'image que l'on se fait à l'étranger de la Suisse est souvent superficielle et faussée par des préjugés. Nous devons donc essayer de la corriger par une information objective faisant mieux connaître notre pays et notre peuple. Le *Forum of Switzerland* serait une plate-forme parfaitement adaptée à cette fin et permettrait en même temps une nouvelle forme de propagande pour notre pays. Beaucoup d'autres pays ont reconnu depuis longtemps, par une évaluation réaliste des conditions, la valeur d'une propagande étendue et sont nettement en avance sur nous dans ce domaine.

Ainsi qu'il a été constaté, le projet ne peut pas être exécuté sans une aide financière importante de la Confédération. Sa réalisation dépend également de la collaboration de toutes les personnalités et organisations intéressées, que ce soit dans le domaine culturel, social ou économique. Le plan est établi à long terme et pourrait servir une partie de notre politique étrangère, notamment dans le domaine culturel.

Pour tous ces motifs, nous vous proposons d'approuver le projet d'arrêté fédéral ci-joint accordant une contribution extraordinaire au *Forum of Switzerland* à Londres.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 22 octobre 1969

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le vice-président,

Tschudi

Le chancelier de la Confédération,

Huber

(Projet)

**Arrêté fédéral
accordant une contribution fédérale
au «Forum of Switzerland» à Londres**

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'article 45^{bis} de la constitution fédérale;

vu le message du Conseil fédéral du 22 octobre 1969,

arrête:

Article premier

¹ La Confédération accorde, pour l'aménagement du *Forum* au *Swiss Centre* à Londres, une contribution unique de 1,1 million de francs au maximum et un prêt de 1,1 million de francs au maximum à la fondation *Forum of Switzerland* qui devra encore être créée.

² La contribution fédérale sera accordée à condition que le solde du financement soit assuré par d'autres souscriptions et sans aide fédérale ultérieure.

³ Le Conseil fédéral en règle les conditions.

Art. 2

¹ Le présent arrêté fédéral, qui n'est pas de portée générale, entre immédiatement en vigueur.

² Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution.